

Présentation du Fonds de Dotation National des IUT



1. La raison d'être du Fonds

Le Fonds de Dotation National des IUT (FDNIUT) a été créé en 2025 afin de prendre le relais de la Fondation Nationale des IUT dont la mission est terminée.

Créé par l'UNPIUT, qui en est le membre Fondateur, la vocation du Fonds est de promouvoir l'enseignement universitaire technologique des 108 IUT de France et de valoriser les étudiants et leurs enseignants en prenant des initiatives utiles à leur réussite et au rayonnement de leur établissement.

2. Les missions du Fonds

La mission du FDNIUT vise à consolider la place des IUT dans l'enseignement supérieur en s'engageant activement pour leur évolution et leur rayonnement. Les principales missions sont les suivantes :

- **Promouvoir la filière universitaire technologique** à travers des initiatives de communication, des programmes pédagogiques innovants, des recherches appliquées et le renforcement des liens avec les entreprises.
- **Encourager le développement humaniste** du réseau IUT en soutenant l'engagement social, les initiatives étudiantes, ainsi que des projets à vocation humanitaire, sportive ou collective.
- Enfin, le FDNIUT met un accent particulier sur la **diversité et l'égalité des chances**. Il accompagne les actions d'intégration afin de favoriser l'accès aux études universitaires et la réussite de tous les étudiants.

Pour la réalisation de ses missions, le Fonds mobilise ses propres ressources et celles reçues de partenaires.

3. Les deux modes d'actions du Fonds

Avec le concours essentiel de l'ADIUT, le Fonds de Dotation National conduit deux types d'actions de nature à soutenir les missions des IUT :

I - Subventionner des projets.

Il s'agit de soutenir financièrement les initiatives des enseignants et des étudiants conduisant des projets d'intérêt général.

II - Valoriser et sécuriser le mécénat de compétences.

Il s'agit d'encourager l'enseignement par des professionnels des secteurs économique, administratif et associatif.

3.1. Soutenir financièrement des projets des IUT

A l'initiative des enseignants et/ou des étudiants, le Fonds peut être sollicité de la façon la plus simple.

Les axes d'intervention

Le FDNIUT articule son action autour de quelques axes couvrant **le spectre le plus large d'initiatives possibles** dès lors que le projet est d'intérêt général.

Les projets soutenus ont un caractère éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, culturel, philanthropique ou concourent à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement et de la biodiversité ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques.

Les projets concourent à renforcer l'excellence opérationnelle des étudiants et à développer leur capacité à s'intégrer dans la société et le monde du travail.



Programme pédagogique

L'innovation, la recherche, l'international



Initiatives étudiantes

Les stages et l'alternance, le sport, l'humanitaire



Vision humaniste

L'intégration, la diversité, l'égalité des chances, les transitions



Relations extérieures

Le monde économique, l'administration, la coopération entre les IUT, le secteur associatif

Eligibilité : illustration en 7 axes

01. **Promouvoir le rayonnement** de la filière d'enseignement supérieur universitaire technologique en soutenant les initiatives nationales de communication, les programmes pédagogiques et de recherche appliquée, la professionnalisation des étudiants et les besoins des entreprises.
02. **Soutenir et amplifier le développement humaniste et l'engagement social** du réseau IUT, notamment en soutenant les initiatives étudiantes, des actions humanitaires, des concours sportifs ou des projets étudiants.
03. **Promouvoir la diversité des étudiants**, soutenir l'égalité des chances, en facilitant les initiatives d'intégration des étudiants.
04. **Renforcer les liens avec les entreprises, le secteur public et le secteur associatif** par le développement de l'entrepreneuriat, la multiplication des coopérations entre IUT et entreprises ou encore le parrainage d'étudiants par d'anciens diplômés.
05. **Promouvoir l'innovation et la recherche**, notamment dans le domaine du développement durable en contribuant au transfert de technologies, au développement de formations et pratiques, à la création de projets de recherche menés avec des entreprises.

06. **Développer les relations à l'international** pour favoriser l'essaimage du modèle IUT par l'accueil de professeurs étrangers.
07. **Faciliter la coopération régionale et interrégionale** des IUT en soutenant et diffusant des initiatives originales et innovantes, notamment en matière de pédagogie et de transferts de technologie.

Point d'attention

La contribution du FDNIUT peut représenter **jusqu'à 40% du montant total** du projet plafonné à 5 000 € de participation maximale.

Exclusions

- L'utilisation de ressources matérielles ou humaines de l'établissement ne peuvent être valorisées comme de l'autofinancement
- Les projets à but lucratif ne sont pas éligibles (exemple des projets d'entrepreneuriat).
- L'attribution de bourse individuelle ou collective

Process de gestion d'une demande de financement

Les demandes de financement doivent être déposées en ligne sur le site www.fdniut.fr

Lien d'accès direct : [Déposer une candidature - FDNIUT](#)

Pour toutes demandes d'informations : contact@fdniut.fr

Les dossiers réceptionnés feront l'objet d'un premier examen de recevabilité par Madame Catherine GUYONNET.

Trois dates à retenir, chaque année, pour la réception des dossiers :

- **Avant le 31 janvier** (session d'hiver),
- **Avant le 31 mai** (session de printemps),
- **Avant le 31 octobre** (session d'automne)

Pour votre dépôt en ligne les informations à transmettre pour l'examen de la demande

- Un résumé du projet
- Les éléments de présentation du projet (description, objectifs, données financières, déroulé)
- Lettre de demande de subvention cosignée par la Présidence du Conseil d'Institut et par la Direction de l'IUT
- Coordonnées (prénom, nom, fonction, mail et téléphone) des personnes suivantes :
- Directrice ou Directeur de l'IUT
- Présidence du Conseil d'Institut
- Responsable administratif et financier de l'IUT
- Enseignant(s) et étudiant(s) référents - porteurs du projet

Les documents que vous pouvez télécharger sur le site vous donne un aperçu des éléments à fournir. **Seuls les dépôts en ligne seront instruits.**

A réception du dossier en ligne, le Comité de sélection (cf infra) nomme un Référent dont la mission est d'accompagner l'IUT afin de préparer sa demande, de rédiger une note de recommandation au Comité de Sélection, de suivre le bon déroulement du projet et, enfin, de formaliser la bonne fin du projet soutenu.

Ainsi, pour être validée par le Comité de sélection du FDNIUT, la demande de subvention sera accompagnée des pièces suivantes :

- Liste des membres du Conseil d'Institut de l'IUT
- Comptes de l'année N-1 ou N-2
- Rapport d'activité N-1, ou Contrat d'Objectifs et de Moyens ou dossier d'évaluation
- Relevé Identité Bancaire

Que l'IUT et son président soient, chacun, à jour de leur cotisation à l'UNPIUT est la condition requise au déblocage des fonds. A cet égard, le contact à l'UNPIUT est :

unpiut-tresorerie@orange.fr

Afin de faciliter la constitution de votre dossier de demande de subvention, une fiche méthodologique est mise à votre disposition en téléchargement. Elle a pour objectif de :

- Vous accompagner dans la préparation et le remplissage du dossier ;
- Vous permettre de vérifier la complétude et la qualité de votre dossier avant son dépôt et son instruction.

Comité de sélection des projets

Le Comité de Sélection est composé, à parité, de Directeurs ou Directrices et de Présidentes ou Présidents d'IUT. Il se réunit aussi souvent que nécessaire et, à tout le moins dans les semaines suivant les trois RDVs annuels (cf supra) moins trois fois en novembre, en février et en juin.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- Christophe BECKERICH - IUT de Reims
- Bruno BELIERES - IUT de Rodez
- Jean-Luc CHAUSSEVOINE - IUT de Grand Ouest Normandie
- Christelle DESFOSSEZ - IUT de Lille
- Claire DUVERGER - IUT Le Mans
- François HESDIN - IUT d'Amiens - Président du Comité de sélection
- Serge SABLE - IUT de Paris Saclay

Les avis donnés par le Comité de Sélection sont transmis au Conseil d'Administration du FDNIUT pour décision.

Le Conseil d'Administration du FDNIUT est chargé de donner son accord au financement.

Il est composé des personnes suivantes :

- Christophe BECKERICH - IUT de Reims
- Franck BORDAS - IUT de Tours - Président de l'UNPIUT
- Maurice BOURRIGAUD - IUT de Saint-Malo - Président du FDIUT

- Jean-Luc CHAUSSAVOINE – IUT Grand Ouest Normandie – Trésorier
- Philippe FAVEAUX – IUT de Nancy-Charlemagne – Secrétaire
- Jean-Marie SABOURIN – IUT de Poitiers.
- Hervé ROUVRE – IUT du Mans – assure le Secrétariat effectif du FDNIUT

Suivi du projet jusqu'à son terme avec le Référent du FDNIUT

En fonction du calendrier de réalisation du projet et des dates prévues pour les déblocages de fonds, les parties planifient un ou des points intermédiaires.

Lorsque c'est nécessaire, le calendrier de réalisation peut être revu de concert. Le projet doit débuter dans les douze mois suivant la confirmation d'attribution, à défaut la subvention sera restituée.

A la fin du projet, **un rapport est demandé à l'IUT afin de tracer les impacts du point de vue économique, technologique et pédagogique.** L'impact pédagogique sera obligatoirement détaillé quel que soit le projet. Ce rapport devra donner des éléments qualitatifs et quantitatifs et sera, autant que possible, accompagné de témoignages (écrits + vidéos) de personnes impactées par le projet.

Modalités de versement de la subvention

Le règlement du projet s'organise selon l'échéancier suivant :

- 50 % de la subvention versés après validation du projet ;
- 25 % versés au démarrage effectif du projet, sur présentation d'un justificatif ;
- 25 % versés au solde, après validation du bilan final.

Le versement du solde de la subvention est subordonné à la transmission :

- D'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées ;
- Des justificatifs de dépenses correspondants ;
- Des éléments de communication valorisant le projet ;
- D'une demande formalisée de versement du solde.

Après validation de ces éléments, le Fonds procédera au paiement du solde et adressera un courrier de clôture au porteur du projet.

L'obligation de communication

Toutes les actions de communication relatives au projet doivent indiquer la mention "Projet soutenu par le FDNIUT", accompagné du logo transmis lors de l'acceptation du projet ou téléchargeable sur le site internet.

Le Conseil d'administration de l'IUT aura été informé de la conduite du projet et un extrait de procès-verbal sera produit pour en attester. C'est ce rapport qui permet au Référent du FDNIUT de clôturer le projet, attestant de sa bonne fin. Dès lors, le Conseil d'Administration du FDNIUT est à son tour en mesure de prendre connaissance de ces éléments.

3.2. Développer le mécénat de compétences

Objectif du FDNIUT

L'objectif de cette mission du Fonds est de **valoriser et de sécuriser le mécénat de compétences**. Il s'agit d'encourager et de faciliter l'enseignement par des professionnels des secteurs économique et administratif.

Cette action est une des réponses à la réglementation faisant obligation d'une contribution extérieure aux professionnels de l'enseignement académique à hauteur de 25% du volume d'heures dispensées.

Elle offre aussi aux partenaires qui s'engagent l'opportunité de **valoriser des salariés** dont les savoirs ont été acquis et enrichis par l'expérience, ces professionnels se rendant disponibles pour compléter les enseignements académiques. **Le cadre fiscal du mécénat constitue aussi une opportunité pour le développement du mécénat qu'il soit de compétences ou purement financier.**

Avantages

Cette mission du FDNIUT présente deux avantages :

- Elle sécurise juridiquement les conventions et les interventions, tant pour le volet contractuel que du point de vue fiscal. De ce point de vue, le Fonds agit ainsi comme garant.
- Elle permet parfois une couverture géographique nationale pour les 108 IUT de France. En tout état de cause, la couverture géographique est proposée par l'entreprise partenaire du FDNIUT.

Process

Pour toutes correspondances, une seule adresse : contact@fdniut.fr

Pour cette mission, Madame Claudine DO NASCIMENTO est la personne référente du Fonds pour toutes les conventions à portée nationale ou supra régionale. Parmi ses missions, elle est la correspondante privilégiée des représentants des entreprises partenaires. Elle coconstruit les conventions pour en assurer la conformité, pilote les opérations de communication conjointes, recense chaque année les heures effectuées et émet les reçus fiscaux attestant de leur éligibilité aux avantages liés au mécénat.

Exemples de partenaires ayant signé une convention de mécénat de compétences ou financier :

